

# Appel à manifestation d'intérêt

## Actions citoyennes sur l'alimentation

**REPONSE POUR LE 20 SEPTEMBRE 2020**

Service agriculture, Communauté de communes du Val de Drôme  
en Biovallée



---

Sommaire	
Pourquoi cet appel à manifestation d'intérêt ?.....	2
Quelles actions soutenues ?.....	2
Qui peut répondre ? .....	4
Comment les actions seront-elles soutenues ? .....	4
A quoi s'engagent les lauréats ?.....	4
Comment répondre ?.....	5
Comment se déroule la sélection ? .....	5

## Pourquoi cet appel à manifestation d'intérêt ?

Dans le cadre de leur politique agricole et alimentaire, les élus de la CCVD ont validé, lors du Conseil communautaire du 28 janvier 2020, le lancement de la **stratégie alimentaire pour la période 2020-2023**. Elle a pour objectifs de faciliter l'accès de *tous* les habitant-e-s à une alimentation de qualité, et de produire, transformer et consommer localement.

## Quelles actions soutenues ?

Les actions qui améliorent la **capacité des habitant-e-s du Val de Drôme à choisir et accéder à une alimentation de qualité, saine, locale, durable, résiliente, en adéquation avec leurs besoins et leur culture** :

- ⇒ actions qui favorisent **l'apprentissage et l'appropriation des solutions pour « mieux manger »**
- ⇒ et/ou actions qui améliorent **l'accès d'habitants à une « meilleure alimentation »**.

La sélection se fera sur la base des éléments décrits dans la **candidature** : en quoi l'action répond-t-elle aux objectifs ci-dessus ? Quelle est la place de la pratique, des échanges et de la valorisation des savoirs des habitant-e-s ? L'action garantit-elle la bienveillance envers la diversité des pratiques alimentaires et la liberté de choix des consommateurs ? L'action s'inscrit-elle dans une dynamique, est-elle reproductible et/ou pérenne ?

---

La CCVD cherchera à sélectionner des actions qui touchent une **diversité de publics**, avec une attention particulière aux publics aujourd'hui éloignés d'une alimentation de qualité, saine, durable, locale, ainsi qu'aux publics « fragiles » (raisons de santé, situation sociale ou économique...).

L'ensemble des actions sélectionnées couvrira une **diversité de communes**.

La priorité sera donnée aux actions pas ou partiellement concernées par les financements publics existants ; si d'autres financements publics existent, les candidats pourront être accompagnés pour les solliciter.

---

## Qui peut répondre ?

Les actions peuvent être portées par une diversité de structures d'intérêt général : MJC, maisons de quartier, bibliothèques/médiathèques, CCAS, associations culturelles et sportives, commerces associatifs, maisons de retraite associatives ou communales...  
Peuvent ainsi répondre à l'Appel à manifestation d'intérêt :

- les **associations loi 1901**, quelque soit la localisation de leur siège, à condition que les **actions se déroulent sur une ou des communes de la CCVD**
- les **communes de la CCVD** pour des projets portés par les bibliothèques/médiathèques et CCAS.

## Comment les actions seront-elles soutenues ?

Les actions bénéficieront :

- d'une **subvention d'un montant compris entre 500 et 3000€**, dédiée à couvrir des dépenses d'investissement ou de fonctionnement ; le montant dépendra de la nature des projets, du budget total de l'action et des co-financements. Le taux d'aides publiques totales (CCVD et autres) **ne pourra excéder 80%**. Une avance de 60% pourra être versée, le solde le sera sur présentation d'un bilan de l'action et de justificatifs des dépenses.
- d'un **accompagnement des chargés de mission de la CCVD**, sur le projet, la recherche de co-financements et sa poursuite dans le temps.
- d'une **communication** sur l'action via les outils de la CCVD.

Une **convention** entre les lauréats et la CCVD sera établie pour préciser ces éléments.

## A quoi s'engagent les lauréats ?

Le porteur de l'action s'engage à :

- Réaliser l'action courant 2021
- Se rendre disponible pour des échanges avec les chargés de mission de la CCVD
- Travailler le montage financier avec les chargés de mission de la CCVD
- Apposer une mention et/ou le logo de la CCVD sur les documents de communication, faire valider les textes concernant la CCVD
- Fournir un bilan technique et financier à la CCVD en fin de réalisation.

---

## Comment se déroule la sélection ?

- Septembre/octobre : étude des candidatures par un groupe de travail. Les candidats pourront être sollicités pour un échange plus approfondi.
- Fin octobre : sélection des projets par les élus de la CCVD avec l'appui d'un Comité de pilotage
- Novembre : approfondissement des projets et des plans de financement avec les candidats retenus
- Décembre : conventionnement
- Janvier 2021 : démarrage des actions.

## Comment répondre ?

En renvoyant **avant le 20 septembre 2020** :

- le **document de candidature complété, disponible sur <https://www.valdedrome.com/ami-actions-autour-alimentation.html>**
- pour les associations : les statuts, l'attestation d'enregistrement, la composition du Conseil d'administration, le bilan et compte de résultat
- *en option : un autre document présentant l'action*

Par mail à [agriculture@val-de-drome.com](mailto:agriculture@val-de-drome.com)

**Ou par courrier à :**

Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée, service agriculture  
Ecosite du Val de Drôme - 96, ronde des alisiers CS 331  
26400 Eurre

D'ici le 20 septembre, **n'hésitez pas à contacter Anaïs Sinoir au service agriculture/alimentation de la CCVD pour vous faire aider sur la compréhension et le montage du dossier de candidature :**

⇒ [asinoir@val-de-drome.com](mailto:asinoir@val-de-drome.com), 04 26 52 11 12